DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
077-227700010-20210528-lmc100000022053-DE
Acte Certifié exécutoire
Envoi Préfecture : 02/06/2021
Réception Préfet : 02/06/2021
Publication RAAD : 02/06/2021

Séance du vendredi 28 mai 2021

DÉLIBÉRATION N° **CD-2021/05/28-4/12**

Commission n° 4 – Solidarités
Rapporteur : JULLEMIER Denis

Commission n° 7 – Finances
Rapporteur : RABASTE Brice

OBJET : Approbation du 8ème Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (P.D.A.L.H.P.D.).

Le plan départemental d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (P.D.A.L.H.P.D.) de Seine-et-Marne, rendu obligatoire par la loi Besson du 31 mai 1990 et renforcé par celle pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (loi A.L.U.R.) de 2014, définit les mesures destinées aux personnes défavorisées, afin de leur permettre d'accéder à un logement décent et indépendant et de s'y maintenir. Il est co-piloté par l'État et le Département.

Le 7ème P.D.A.L.H.P.D. 2014-2019 est arrivé à son terme au 31 décembre 2019 et a été prorogé d'un an, suite à l'avis favorable du Conseil Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (C.R.H.H.) afin que les co-pilotes (Etat et Département) puissent se donner le temps et les moyens d'évaluer celui-ci et d'élaborer le 8ème P.D.A.L.H.P.D. avec l'appui du cabinet d'étude ENEIS/KPMG.

La révision du P.D.A.L.H.P.D. a fait l'objet d'une large concertation de l'ensemble des acteurs du logement et de l'hébergement et des acteurs sociaux.

Le 8ème P.D.A.L.H.P.D. se structure autour de 4 axes et de 14 fiches actions. Dans ce plan, le Département affirme sa position de copilote en y inscrivant sa propre vision et en portant des actions fortes.

Le Département rappelle sa politique en faveur de l'accès et du maintien dans le logement des personnes en difficulté via le Fonds de Solidarité Logement ainsi que les orientations du Schéma des Solidarités 2019-2024 qui s'inscrit dans la continuité du livre blanc Seine-et-Marne 2030 et souligne les missions de ses services sociaux pour informer et accompagner les publics en difficulté.

Il évoque également son projet d'élaboration d'un Schéma Départemental de l'Habitat dont un des objectifs est d'assurer une cohérence de la politique de l'Habitat et les politiques sociales notamment dans le cadre des besoins en logement et en hébergement issus du P.D.A.L.H.P.D. Le Département entend également souligner sa volonté d'un peuplement équilibré sur l'ensemble du territoire.

De manière générale, la portée départementale de ce nouveau plan est :
• d'inscrire le Département dans la logique du Logement d'Abord ;
• de se doter d'une dimension territoriale forte pour intégrer les enjeux locaux ;
• d'assurer la cohérence entre le P.D.A.L.H.P.D. et les autres stratégies portées au niveau départemental ;
• de mettre en place un portage partenarial adapté au nouveau plan en matière de gouvernance.

Ce 8ème P.D.A.L.H.P.D. dont le projet vous est soumis dans le présent rapport illustre les attentes et les enjeux du Département en lien direct avec la mise en œuvre opérationnelle quotidienne de ses missions de chef de file des solidarités et de l'autonomie des personnes.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la loi n° 90-449 du 31 mai 1990 visant la mise en œuvre du droit au logement,

VU la loi n° 98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions,

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux responsabilités locales,

VU la loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale,

VU la loi n° 2006-872 du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement,

VU la loi n° 2007-290 du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable (DALO),

VU la loi n°2009-326 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre les exclusions.

VU la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 relative à la mise en œuvre de la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (A.L.U.R.),

VU le décret n° 2007-1688 du 29 novembre 2007 relatif aux plans départementaux d'action pour le logement des personnes défavorisées (P.D.A.L.H.P.D.),

VU le décret n° 2017-1565 du 14 novembre 2017 relatif aux plans départementaux d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (P.D.A.L.H.P.D.)

VU l'avis favorable du Comité régional de l'hébergement et du logement (C.R.H.L.) en date du 26 juin 2014 relatif au projet de septième P.D.A.L.H.P.D de Seine-et-Marne,

VU la délibération du Conseil départemental n° 7/01 en date du 13 février 2014, approuvant le budget primitif du Département pour l'année 2014,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Vu l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

D'approuver le projet de 8ème plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (P.D.A.L.H.P.D.) de Seine-et-Marne, portant sur les années 2021 à 2026, tel que joint en annexe à la présente délibération, et de donner délégation à la Commission permanente pour approuver les conventions relatives à la mise en œuvre des différentes dispositions de ce plan.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (45) :

M. Pierre BACQUÉ qui a donné pouvoir à Mme Béatrice RUCHETON
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
M. Arnaud de BELENET
Mme Cathy BISSONNIER
M. Ludovic BOUTILLIER qui a donné pouvoir à Mme Martine DUVERNOIS
Mme Martine BULLOT
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard COZIC
Mme Monique DELESSARD
M. Smaïl DJEBARA
Mme Martine DUVERNOIS
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Anne-Laure FONTBONNE
Mme Isoline GARREAU MILLOT
Mme Julie GOBERT
M. Jérôme GUYARD qui a donné pouvoir à Mme Véronique VEAU
M. Yves JAUNAUX
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK qui a donné pouvoir à M. Jean-Marc CHANUSSOT
Mme Marianne MARGATÉ qui a donné pouvoir à M. Smaïl DJEBARA
M. Olivier MORIN
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François ONETO
Mme Véronique PASQUIER
M. Ugo PEZZETTA
Mme Laurence PICARD
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON
M. Brice RABASTE
Mme Isabelle RECIO
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Geneviève SERT
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
M. Jérôme TISSERAND
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU
M. Franck VERNIN
M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à Mme Geneviève SERT
Mme Andrée ZAÏDI

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :

A été ABSENT (1) :

M. Bernard CORNEILLE

Patrick SEPTIERS
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne